

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD

Avis important à l'intention des directeurs municipaux

INTERRUPTION DE SERVICE DE POSTES CANADA

Relations avec les municipalités et le Nord est au courant qu'il y a une interruption des services offerts par Postes Canada. Voici des renseignements pour les municipalités qui pourraient devoir envoyer du courrier à la province du Manitoba ou en recevoir de celle-ci pendant l'interruption. Pendant ce temps, les municipalités sont invitées à envoyer leur courrier par voie électronique, dans la mesure du possible.

Les municipalités voudront aussi tenir compte des effets d'une interruption de service sur leurs propres opérations. Si vous avez des questions au sujet d'une situation particulière, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel des Relations avec les municipalités et le Nord.

Envoi ou réception de courrier à destination ou en provenance du Manitoba

Les municipalités pourront continuer d'envoyer et de recevoir du courrier essentiel à destination et en provenance du gouvernement du Manitoba. L'Organisme chargé de la distribution du matériel du Manitoba exploitera 25 centres de distribution et de dépôt de courrier partout au Manitoba pour le courrier essentiel du gouvernement.

L'information destinée aux municipalités et au public à propos de ces centres de distribution, y compris les coordonnées et les collectivités desservies par les centres de distribution, est jointe au présent bulletin. Notez que ces centres de distribution ne traiteront que le courrier essentiel envoyé au gouvernement provincial ou provenant de celui-ci.

Les municipalités ne devraient pas apporter le courrier non essentiel à un centre de distribution, car il sera conservé, puis envoyé par Postes Canada.

Réception du courrier essentiel

Le courrier essentiel qui continuera d'être envoyé du Manitoba par l'entremise de ces centres de distribution comprend les chèques (pour les municipalités et le public) et les ordonnances réglementaires ou d'un tribunal. D'autres articles jugés essentiels par le Manitoba seront aussi acheminés par l'entremise de ces centres.

Le personnel municipal qui reçoit le courrier d'un centre de distribution doit être prêt à **fournir une pièce d'identité avec photo et doit avoir une lettre d'autorisation sur papier à en-tête de la municipalité.**

Envoi de courrier essentiel

En ce qui concerne les municipalités qui envoient du courrier au Manitoba, seul le courrier essentiel doit être apporté à un centre de distribution. Si vous envoyez du courrier essentiel au Manitoba, **le courrier doit être clairement identifié comme étant essentiel.** Le courrier essentiel au Manitoba consiste en chèques ou d'autres paiements, ou en rapports ou documents exigés par la loi ou lors d'un processus législatif. Voici des exemples :

- États financiers audités (des auditeurs).

- Présentations réglementaires (à l'agent financier municipal, à la Commission municipale, à la Régie des services publics, etc.).
- Autres présentations législatives au Manitoba, comme des avis de fermetures de routes proposées, des avis d'urbanisme et règlements administratifs, etc.

*Relations avec les municipalités et le Nord Manitoba
800, avenue Portage, bureau 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*